



**Mediterranean
Marine Oil & HNS
Pollution
Cooperation**

Western Mediterranean Region

Marine Oil & HNS Pollution Cooperation Project

**National Oil Spill Contingency Plan Self-Assessment Workshop
Algiers, Algeria – 10-12/03/2020**

WP 4: Assessment of National Oil
Spill Contingency Planning

Action 4.2: Assessment of National
oil spill contingency planning: Gap
and Performance analysis -
Improvement Programme
Last updated: 05/05/2020

Version: 2

Authors: ITOPF

Participants: CNL





NOTE

This document covers activities implemented with the financial assistance of the European Union. The views expressed herein should not be taken, in any way, to reflect the official opinion of the European Union, and the European Commission is not responsible for any use that may be made of the information it contains.



Executive summary

Title of the Workshop: National Oil Spill Contingency Plan Self-Assessment Workshop

Hosted by: Commissariat National du Littoral (CNL)

Venue and date: Algiers, Algeria, 10-12 March 2020

Type of event: National workshop

Organised by: Commissariat National du Littoral

Supported by: ITOFF

Number of participants: 40

Summary:

The RETOS self-assessment workshop in Algeria highlighted two main recommendations to improve the current national contingency plan. Much information on oil spill contingency planning is available but not centralised in a single document. In addition, the current plan lacks operational information and we recommend that a special effort be made to develop these particular aspects. However, the workshop brought together the main players in the field of pollution response (apart from civil protection) and a working dynamic was set in motion which should enable the plan to be significantly completed by the end of 2020.

Table of content

English version

Executive summary	2
1 Introduction	4
2 Workshop outline.....	5
3 RETOS™ Results.....	5
3.1 Overall Global Assessment Score and Global Performance Analysis (Level A).....	6
3.2 Global Improvement Program	7
4 Participants' high listed priorities	11
5 ITOPF's comments.....	12
6 Other comments	12
7.3 Global Improvement Plan Merged Results	14
Figure 1: Global Performance Analysis Visualisation	7
Table 1: Global Performance Analysis	6

Original French version

1 Introduction	21
2 Déroulé de l'atelier	22
3 Résultats RETOS™	23
3.1 Résultats de l'Analyse de la performance globale (Echelon A).....	23
3.2 Programme d'amélioration globale – Plan de mise en œuvre	25
4 Priorités d'amélioration définies par les participants et consolidées par ITOPF	29
5 Commentaires additionnels d'ITOPF	29
6 Autres considérations	30
7 Annexes.....	31
7.1 Programme.....	31
7.2 Liste des participants.....	32
7.3 Programme d'amélioration globale – résultats consolidés	39
Figure 1 : Visualisation de l'analyse de performance globale	24
Tableau 1 : Analyse de la performance globale	24

1 Introduction

As part of the Western Mediterranean Region Marine Oil & HNS Pollution Cooperation Project (West MOPoCo), the seven partnering countries (Algeria, France, Italy, Malta, Morocco, Spain, Tunisia) are carrying out a self-assessment of their national oil spill contingency plan. The ARPEL “Readiness Evaluation Tool for Oil Spills (RETOS™)” and its accompanying manual were chosen to assist these governments to self-assess their level of oil spill response planning / management and bridge the gaps identified in relation to commonly agreed pre-established criteria.

The tool lists 68 criteria embedded in 10 categories (A. Legislation, Regulations & Agreements, B. Oil Spill Contingency Planning, C. Response Coordination, D. Health, Safety & Security, E. Operational Response, F. Tracking, Assessment, Information Management, G. Logistics, H. Financial and Administrative Considerations, I. Training & Exercises, J. Sustainability & Improvement). Those criteria are the individual base concepts and form the core of the oil spill response management assessment.

The tool offers three levels of detail (A, B, C) – but for this particular project it was agreed to focus on the thorough assessment of Level A. As recommended by ARPEL, at this level, an oil spill preparedness program must address 22 minimum critical criteria to be considered complete and a program should not be assessed at a higher level of competency until it has achieved the previous A Level (Global Overall Global Assessment Score > 90%). Nevertheless, because France surpassed the Level A we also conducted the assessment for level B.

As per ARPEL’s guidelines, an OSR Program has achieved Level A competency when the responsible government entity meets the following criteria:

- “Has a response capacity commensurate to the scope of its contingency plan
- Has a Plan which meets, at a minimum, the applicable regulatory requirements
- Has performed a basic oil spill risk analysis and identified key sensitive areas
- Has a contingency plan that clearly states the response strategies to be used in a safe manner
- Has a contingency plan which addressed logistical requirements and realistic response times based on adequate communications and reporting



- Has an elementary waste management plan (temporary storage, transport, tracking and disposal options)
- Has a spill response management structure which is contractible and expandable according to the needs of a response
- Holds regular training of its response personnel and exercises of its contingency plan
- Has financial mechanisms in place to provide emergency funds to initiate response and procedures to receive claims
- Reviews and updates its contingency plan and implements recommended improvements following critiques of exercises and actual response”

2 Workshop outline

The national oil spill contingency plan self-assessment workshop in Algeria was held in Algiers from 10 to 12 March 2020. The workshop was facilitated by the Commissariat National du Littoral (CNL) and attended by forty (40) representatives from twenty (20) institution and government services. Following a brief introduction on CNL and the Tel Bahr system, the West MOPoCo project, the NCP as well as the RETOS tool were presented on day 1. Before resuming work on day 2, ITOPF presented its case study, highlighting the importance of the main parts of a Contingency Plan in relations to emergency response at sea and on land in practice. Participants then carried out a self-assessment of the National Marine Pollution Contingency Plan (NMPCP) in three groups, corresponding to the three sub-committees “planning”, “response equipment” and “monitoring and information”, the legal sub-committee being divided into each group. Day 3 was dedicated to present the work carried out by the three groups, as well as to discuss the recommendations developed during the first two days of the workshop and to identify key areas for future focus.

3 RETOS™ Results

The results of the evaluation of the contingency plan of the three groups were synthesized and harmonized by ITOPF before being presented for agreement to all participants. The outcome of the assessment process is a scoring summary, which yields conclusions for the scope and level assessed, and a Global Performance Analysis (GPA) report, which includes:



- A quantitative conclusion for each category (Global Performance Analysis) and for the overall programme (Overall Global Assessment Score) evaluated – including a radar chart (or web diagram) of the assessment by category
- A qualitative conclusion for the overall programme which highlights where critical criteria are missing or partial (Global Improvement Program) and lists the recommendations put forward by the groups

All outcomes and the Global Improvement Programme, merging all recommendations, are included in Annex.

Below is a summary of the merged findings.

3.1 Overall Global Assessment Score and Global Performance Analysis (Level A)

The combined overall global assessment score is 40% (Table 1), which means that not all critical criteria are considered complete but remain to be addressed before assessing the oil spill response programme at a higher level.

To detail the overall global assessment score, the individual categories indicate the broader strength (such as legislation, regulations and agreements) and opportunities for improvement (such as Operational Response and Logistics) of the programme:

Table 1: Global Performance Analysis

Category	Score
Legislation, Regulations, Agreements	88%
Oil Spill Contingency Planning	32%
Response Coordination	50%
Health, Safety & Security	33%
Operational Response	31%
Tracking, Assessment & Information Management	50%
Logistics	17%

Financial & Administrative Considerations	67%
Training & Exercises	31%
Sustainability & Improvements	50%
Overall Global Assessment Score	40%

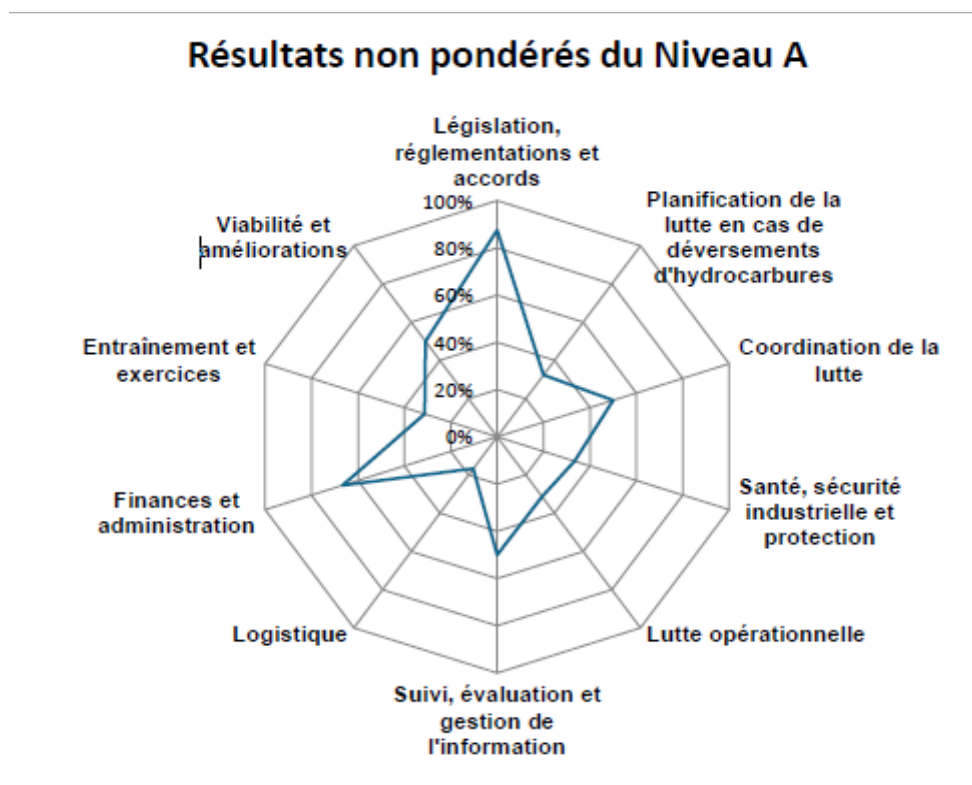


Figure 1: Global Performance Analysis Visualisation

3.2 Global Improvement Program

The Global Improvement Program highlights where critical criteria are missing or partial and lists the recommendations put forward by the groups. Below is a summary of the workshops concluded recommendations per category and attributed criteria code. It is important to note that some recommendations were recurring during the evaluation and only one iteration is mentioned below.



3.2.1 Legislation, Regulations, Agreements

Algeria has legislation in place supporting the oil spill response programme: Executive Decree No. 94-279 of 17 September 1994 on the organisation of marine pollution response and the establishment of contingency plans (*décret exécutif n° 94-279 du 17 septembre 1994 portant l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution de plans d'urgence*). This legislative text specifies the competent national authority. However, the attributions of the responsibilities of the different departments in the event of an oil spill need to be clarified, as the current structure only goes into the details of responsibilities for certain departments. Furthermore, these legal texts do not incorporate or refer to an operational plan, which is essential for the establishment of an effective National Contingency Plan (NCP). In order to bring together all the information relating to the response to oil and HNS pollution and to facilitate its regular updating, this operational plan should be separated from the legal texts.

Algeria is also a signatory to the main international conventions relating to pollution prevention and preparedness and respects the obligations relating to them. Moreover, the transposition of these conventions into national legislation is complete.

3.2.2 Oil Spill Contingency Planning

Much information regarding oil spill response planning is available but not centralised in a single document. In particular, to facilitate the transmission of information on key roles in case of changes in personnel, a single document is essential.

Documents exist on the identification of high-risk areas, vulnerability maps and general sensitivity maps, but these need to be updated (e.g. using the IUCN (International Union for Conservation of Nature) Red List) and incorporated into the NCP.

Coherence and interface between the various local (wilayas), sectoral, regional and national (ORSEC) emergency plans with the NCP should be ensured in order to facilitate the scaling up of resources if necessary. These plans should be referenced in the NCP. Although there is a concept of national, regional and wilaya plans, for the moment they are still independent of the risk analysis.



The roles and responsibilities of all actors must be clearly established in the Tel Bahr plan. Although key administrations are identified, a list of these contacts should be included as an annex to the plan, along with substitute positions and personnel.

In addition, a reflection should be carried out on control strategies. Only a strategy for the use of chemical dispersants is in draft form in the current NCP, but it needs to be substantiated. Similarly, although in-situ burning is prohibited by law, it would be interesting to incorporate in the plan possible exemptions that could be envisaged in the case of accidental oil spills. Finally, shoreline protection policies and strategies should be defined and included in the plan.

3.2.3 Response Coordination

The alert communication procedure and the revision of the notification form need to be clarified and updated. Indeed, the dissemination of the alert is largely described in the plan but not the details on the information to be provided (POLREP) and the complete mailing list. Although those responsible for communication have been identified, procedures for communicating with the media and local authorities still need to be improved.

3.2.4 Health, Safety & Security

With regard to safety, hygiene and security, standards and references exist but still need to be referenced in the future operational plan and the authorities need to be clearly defined. In addition, the role of civil protection (with reference to point 3.2.2 Planning) in relation to safety at clean-up sites should be defined.

3.2.5 Operational Response

In terms of operational response, exercises test the level of preparedness of different services on a regular basis and verify that response measures are operational. Ideally, these should be extended to all those involved in operational response.

Policies to prevent and minimise potential sources of pollution, particularly on the setting up of places of refuge and the methods for mobilising towing boats (contract, agreement, formal notice, etc.) should be integrated into the plan, in consultation with the relevant agencies.



This reflection, coupled with the conclusions on the priority intervention areas, mentioned in paragraph 3.2.1, should also lead to an assessment of equipment needs after a survey of the equipment currently available. This needs analysis should also extend to a waste management plan, including treatment companies, available means of transport, etc. This reflection could be based on the waste plans set up in the port areas.

In addition, there are currently no guidelines for site restoration and post-discharge monitoring. The coastal law does not specifically cover this aspect, but the revision of this law could provide the opportunity to insert it before incorporating it into the operational plan.

3.2.6 Tracking, Assessment & Information Management

Protocols exist for tracking and monitoring the incident but are not referenced in the plan. The Tel Bahr committee is made up of the various available expertise and resources for communications with the field. However, its role needs to be better defined in the plan.

3.2.7 Logistics

Logistics appears to be the weak point of the current NCP. Work on identifying the various suppliers who will support pollution response is necessary. In particular, logistical support for operators on site and in the crisis cell (such as food, transport, medical facilities) but also the time needed to deploy the various resources. This reflection must highlight the procedures that exist for the mobilisation of these resources, both national and international, and reference them in the Tel Bahr Plan. It should be noted that the Civil Protection, in charge of land-based response, was not present at the workshop and consequently, some remarks should be transmitted to the services concerned.

3.2.8 Financial & Administrative Considerations

At the financial level, there is currently the National Fund for the Environment and the Coast, (*Fond National de l'Environnement et du Littoral*, FNEL) emergency fund. This may be available for operational response and will have to be integrated into the plan.



Compensation mechanisms in the event of disagreements at the level of the operational plan should be included in the NCP, as well as a clarification of the procedures for receiving claims for compensation. In this regard, Algeria is requesting training from REMPEC to improve its understanding of claims procedures.

3.2.9 Training & Exercises

Although exercises are organised for some agencies, there is currently no uniform strategy on training for the different actors involved in pollution response. It is therefore necessary to assess the training needs for all agencies involved in response and to set up this programme. A follow-up of the training courses carried out in the form of a database will enable the Tel Bahr Permanent Secretariat to propose a judicious programming of the exercises and training required in each department. These exercises should be regularly evaluated by external agencies or observers, in order to obtain an overall view of the actions that took place during the exercises.

3.2.10 Sustainability & Improvements

A record of the recommendations made after each exercise should be made available for consultation by the various agencies involved in pollution response. Similarly, the specification of the oversight role of the exercise oversight bodies and the working groups assigned to review and issue recommendations should be better defined and integrated into the plan. Finally, a technology watch strategy should be defined for all those involved in operational response.

4 Participants' high listed priorities

Following the self-assessment process, the groups listed the following items as key recommendations to be addressed to improve the NCP (not in order of priority):

- Clarification and inclusion in the plan of the roles and responsibilities of each organisation
- Creation of an operational plan :
 - Risk and vulnerability analyses



- Definition of response strategies
- Incorporate a plan for response on-land
- Lists and updates of state and private equipment available
- List of logistics service providers (transport, handling etc...)
- Integrate a waste management plan (storage plan, transport plan between storage areas and a treatment plan for different types of waste)
- Integration of sectoral/multilateral plans
- Exercise and training register

5 ITOPF's comments

Much information regarding oil spill response planning is available but not centralized in a single document. Existing procedures will need to be collected, updated and incorporated into the plan.

The current structure of sub-committees on “response capabilities”, “legal”, “monitoring and information” and “planning”, under the aegis of the Permanent Secretariat, will allow for an efficient and coordinated task division. The workshop was an important element in generating a working dynamic for the sub-committees with a better knowledge of the plan and these gaps but also of the specificities of each sub-committee. Finally, it was an opportunity for the different participants to meet and work together during these three days, a collective work characterized moreover by a strong motivation and participation.

Each sub-committee, under the aegis of the Permanent Secretariat, will meet and propose a roadmap in order to be able to develop an updated and completed national plan by the end of 2020.

6 Other comments

After the improvement of the national oil spill plan and the development of an operational plan, it will be interesting to repeat a RETOS workshop with the different stakeholders in order to validate the RETOS Step A assessment.



ITOPF noted that the distinction between the different levels (A, B and C) is sometimes difficult to make when assessing level A, and that the thresholds for these levels could be clarified in a future revision of the tool.

7.3 Global Improvement Plan Merged Results

Priority	Task (Listed by Element and Criteria)	Comments / Recommendations	Responsible organisation
1	B8: The national plan indicates levels of planning based on spill risk analysis.	There is no risk assessment and therefore no levels of planning in the plan. There is the national, regional and wilayas concept but it is independent of the risk analysis.	Subcommittee "planning"
	B13: Response strategies are clearly stated and provide for response to applicable operating conditions and oil types.	Tbd	Subcommittee "response equipment"
2	B1: National Plan has been developed and approved; identifies Designated Authority for oil spill response (and/or defines authority for specific spill cases; e.g., spill to land vs. spill to marine waters).	Authority has been designated but the national plan is under development	All subcommittees under the supervision of the subcommittee "planning"
	B4: Applicable and related government plans (multi-lateral, area, and local) are identified.	Many plans exist but are not referenced in the national plan. Clarify the articulation between the Tel Bahr plan, ORSEC and other local, regional and sectoral plans.	Subcommittees "legal" and "planning"
	B5: Expertise (agency/personnel) for OSR-related issues is listed.	Identify roles and responsibilities of all actors in the Tel Bahr plan.	All subcommittees under the supervision of the subcommittee "planning"
	B7: Key contacts are updated to reflect changes.	CNL sub-committees in place but there is no list of contacts in the current plan.	All subcommittees under the supervision of the subcommittee "planning"
	B9: Priority planning is focused on areas of high-risk and environmental sensitivity.	Priorities exist for both but are not in the plan.	Subcommittee "response equipment"
	B12: Policies and/or regulations are in place to reduce the risk and/or consequences of a spill.	To be listed in the plan	Subcommittee "legal"
	C1: A clear procedure is presented on information to report and who should receive initial spill notification and follow-up reports.	Circulation of the alert described in the plan but no details on the information to be provided (POLREP) and the complete mailing list.	Subcommittee "monitoring and information"
	C3: The spill management structure and assigned organizations are defined for all spill tiers.	Management structure must be completed and improved (roles and responsibilities must be clearly defined)	Subcommittee "planning" and "response equipment"



	D1: Safety policies and regulations are in place for protecting both the public and responders from spills.	To be included in the plan	Subcommittee “legal”
	E1: Policies are in place to prevent and minimize spill volumes through source control: transfers, emergency lightering, potential places of refuge for maritime casualties, etc.	To be included in the plan	Subcommittees “legal” and “response equipment”
	E4: Government equipment locations are identified and secured; locations allow for quick access and deployment.	To be defined and integrated into the plan	Subcommittees “response equipment” and “planning”
	E5: The operational use of countermeasures is verified in an annual spill exercise.	No chapter dedicated to exercises in the plan.	Subcommittee “planning”
	F1: Role or assignment is defined in OSR management to undertake spill tracking, including monitoring.	To be included in the plan. Procedures exist but are not referenced in the plan.	Subcommittees “planning” and “response equipment”
	G4: Assets and procedure for communications in the field and between the field and Command Post are in place.	Procedures and resources exist but are not clearly described in the plan	Subcommittee “monitoring and information”
	H3: Legal aspects have been considered including sampling/collecting evidence, taking statements, and mechanisms for settling disputes and claims.	To be included in the plan.	Subcommittee “legal”
	I1: Minimum initial and refresher training requirements, including Health & Safety, are defined for spill management and responders.	Exist for some administrations. To be clearly described in the plan.	All subcommittees under the supervision of the subcommittee “response equipment”
	I6: Deployment exercises are required and held including mobilized Tier 2 response assets from national response depots.	Exercise organised by the Coast Guards (civil protection?). Keep a record of exercises and place it in annex to the plan.	Subcommittees “response equipment” and “planning”
	Acts, regulations and guidelines support legislation.	Implementing legislation is under preparation	Subcommittee “legal”
	Contents of National Plan(s) meet all of the HIGH importance/significant planning elements defined in ARPEL Guidelines.	The NCP project meets a certain number of high importance elements for planning. However other significant parts are missing.	All subcommittees under the supervision of the “planning” subcommittee
	The plan has been reviewed or revised in the past year.	Ongoing revision	All subcommittees under the supervision of the “planning”



			subcommittee
	National plan specifies requirements for defining sensitive areas and priorities.	Sensitive areas are not all defined and consequently not all requirements have been identified. Annex C to be completed.	Subcommittees “planning” and “monitoring and information”
	Threatened and endangered species at risk are listed.	Habitat mapping and a biodiversity atlas exist but are not complete and do not cover all 14 coastal wilayas. Refer to the IUCN (International Union for Conservation of Nature) Red List.	Subcommittee “monitoring and information”
	Personnel and equipment needs to implement identified response strategies are indicated.	To be defined and included in the plan.	Subcommittee “response equipment”
	National, and multi-lateral (if applicable), plan provides policy on use of treating agents for spill response (dispersants, cleaning agents, bioremediation agents, herders, etc.).	Only a strategy on the use of dispersants has been drafted but needs to be completed	Subcommittees on “response equipment” and “planning”
	A policy for the implementation of in-situ burning is clearly defined.	To be included in the plan. In-situ burning is forbidden by law. A special derogation could be included in the plan (for the “response equipment” subcommittee)	Subcommittees “legal” and “response equipment”
	Shoreline protection and clean-up policies (e.g., agencies, procedures such as NEBA) are outlined.	Policies and strategies for shoreline protection to be defined and included in the plan.	Subcommittees “planning” and “response equipment”
	A spill reporting form is included as well as a contact list with key personnel.	Circulation of the alert described in the plan but no details on the information to be provided (POLREP) and the complete mailing list.	Subcommittee “monitoring and information”
	Roles and responsibilities are evident for each functional aspect identified in the OSR management organization.	Management structure must be completed and improved (roles and responsibilities need to be defined)	Subcommittee “planning”
	Incident Command is assigned to one or two specific individuals (by name or position) with backups identified.	Relevant administrations are identified but not positions or backup personnel.	Subcommittee “planning”
	Personnel assigned to OSR management roles are identified for Tier 1.	Only the command has been identified.	Subcommittee “planning”
	Procedures are in place and responsibility has been assigned for communications with media and local communities during a spill response.	Communication has been identified but procedures to make these procedures are missing.	Subcommittee “monitoring and information”
	Procedures are in place and responsibility has been assigned for communications with local communities.	Communication has been identified but procedures to make these procedures are missing.	Subcommittee “monitoring and information”
	A Designated Authority is defined to address and monitor site safety during response.	Design responsible authority for response on land and at sea	All subcommittees under the supervision of the “planning” subcommittee
	A Designated Authority is defined to address and provide or augment site security during response.	Role of civil protection?	All subcommittees under the supervision of the “planning”



			subcommittee
	Minimum equipment planning levels are defined for Tier 1 risks (most likely routine spills).	To be determined	Subcommittees “response equipment” and planning
	A list of locations and general amounts and types of OSR equipment stockpile is available.	To be determined and included into the plan. Lists exist but have to be updated and included in the plan.	Subcommittee “response equipment”
	A Waste Management Plan is outlined.	There is a priori no specific plan for oily waste. Refer to ports for liquid waste	Subcommittees “response equipment” and planning
	Contacts and expertise for wildlife recovery are included.	To be included in the plan.	Subcommittee “monitoring and information”
	Restoration and post-spill monitoring are indicated.	The Coastal Law does not specifically provide for this aspect, but the revision of this law could provide an opportunity to insert it. To be included in the plan.	Subcommittees “monitoring and information” and “planification”
	Maps or charts are available for maintaining spill tracking and movement.	To be included in the plan	Subcommittee “monitoring and information”
	Oiling assessment, mapping, and clean-up technique advice are assigned to agency or team.	Under the purview of the Tel Bahr plan but needs to be better defined	All subcommittees under the aegis of the planning subcommittee
	Key logistical support providers and capabilities are identified.	To be determined	Subcommittees “planning” and “response equipment”
	Sources are identified for service providers for meals, transportation, portable camps and toilets.	To be determined	Subcommittees “planning” and “response equipment”
	Response times for initial deployment have been identified and tested.	To be determined	Subcommittees “planning” and “response equipment”
	Customs and immigration policies are defined to streamline transport and delivery of personnel and equipment between regions/areas.	Facilitation mechanisms exist but need to be referenced in the plan.	Subcommittees “planning” and “legal”
	The availability of decontamination facilities is ensured for personnel leaving the spill site.	To be included	Subcommittees “planning” and “response equipment”



	Procedures are in place to receive claims.	To be included in the plan. Request has been made to REMPEC for trainings on procedures to receive claims	Subcommittee “legal”
	Regular training courses are provided on OSCP to assigned OSR management and lead response personnel.	Contingency plan has not yet been adopted	Subcommittee “planning”
	In-house spill training courses are attended.	Some services have had introductory courses and trainings but not recently (Coast Guards and Civil protection)	All subcommittees under the aegis of the planning subcommittee
	Training records for designated personnel document compliance with required training.	There is no list recording all trainings followed by response personnel	Subcommittee “monitoring and information”
	Notification and Alerting Exercises are conducted frequently (2 to 4 times per year) and are required of plan-holders.	A record of exercises must be attached to the emergency plan.	Subcommittee “planning”
	Tabletop (Response Management) Exercises are required and held at a prescribed frequency (e.g., 2 to 3 times per year).	Exercise undertaken. Keep a record of exercises and attach it to the plan.	Subcommittee “planning”
	Courses to be attended by government personnel are listed.	List not attached.	Subcommittee “planning”
	Critiques of exercises and actual response (plan and execution) are documented with recommended actions for OSR improvements.	A registry of recommendations should be available for consultation	Subcommittee “monitoring and information”
	Exercise oversight role is specified for specific agencies.	Role to be defined	Subcommittee “monitoring and information”
	National (or Multi-National) Team or Work Groups are assigned to review and recommend OSR enhancements.	To be clarified	All subcommittees under the aegis of the “monitoring and information” subcommittee
	Post-Spill Evaluation and Revisions to OSR Plan are documented.	To be included	Subcommittee “monitoring and information”
	Research and development programs are promoted through various sources of funding to improve countermeasures such as mechanical recovery, treating agent application, in-situ burning, and remote sensing.	To be defined in the technology watch strategy.	Subcommittee “monitoring and information”



Version originale en français

Synthèse

Intitulé de l'atelier : West MOPoCo – Atelier RETOS Auto-évaluation

Accueil par : Commissariat National du Littoral (CNL)

Lieu et date : Alger, Algérie, 10 – 12 Mars 2020

Type d'évènement : Atelier national

Organisé par : Commissariat National du Littoral

Soutenu par : ITOPF

Nombre de participants : 40

Synthèse :

L'atelier RETOS d'auto-évaluation de l'Algérie a permis de mettre en lumière deux recommandations principales afin d'améliorer le plan national d'urgence actuel. Beaucoup d'information concernant la planification de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures sont disponibles mais non centralisées dans un document unique. De plus, le plan actuel manque d'informations opérationnelles et nous recommandons qu'un effort particulier soit entrepris pour développer ces aspects en particulier. Cependant, l'atelier a réuni les principaux acteurs de la lutte anti-pollution (mis à part la protection civile) et une dynamique de travail s'est enclenché qui devrait permettre de compléter significativement le plan pour la fin de l'année 2020.



Table des matières

1	Introduction	21
2	Déroulé de l'atelier	22
3	Résultats RETOS™	23
3.1	Résultats de l'Analyse de la performance globale (Echelon A).....	23
3.2	Programme d'amélioration globale – Plan de mise en œuvre	25
4	Priorités d'amélioration définies par les participants et consolidées par ITOPF.....	29
5	Commentaires additionnels d'ITOPF	29
6	Autres considérations	30
7	Annexes	31
7.1	Programme.....	31
7.2	Liste des participants	32
7.3	Programme d'amélioration globale – résultats consolidés.....	39

Liste des illustrations

Figure 1 : Visualisation de l'analyse de performance globale.....	24
---	----

Liste des tableaux

Tableau 1 : Analyse de la performance globale.....	24
--	----

1 Introduction

Dans le cadre du projet “Western Mediterranean Region Marine Oil & HNS Pollution Cooperation Project”, West MOPoCo, les sept pays partenaires (Algérie, Espagne, France, Italie, Malte, Maroc et Tunisie) conduisent une auto-évaluation de leur planification et préparation à la lutte contre les déversements d’hydrocarbures.

L’outil ARPEL pour l’évaluation de la préparation en cas de déversement d’hydrocarbures (*Readiness Evaluation Tool for Oil Spills, RETOS™*) et son manuel ont été choisis pour aider les gouvernements à mener une auto-évaluation de leur niveau de planification / gestion de la lutte contre les déversements d’hydrocarbures et d’identifier les domaines à améliorer, selon des critères consensuels préétablis.

L’outil définit 68 critères regroupés au sein de 10 catégories (A. Législation, réglementations et accords, B. Planification de la lutte contre les déversements d’hydrocarbures, C. Coordination de la lutte, D. Hygiène, Sécurité et Sûreté, E. Lutte opérationnelle, F. Suivi, évaluation et gestion de l’information, G. Logistique, H. Considérations financières et administratives, I. Entraînement et exercices, J. Viabilité et améliorations). Ces critères sont les concepts individuels de base qui constituent le noyau des matrices d’évaluation en matière de gestion de la lutte contre les déversements d’hydrocarbures.

Bien que l’outil propose trois échelons de détail (A, B, C), le projet a décidé de centrer les évaluations sur l’échelon A. ARPEL recommande en effet, pour cet échelon, qu’un programme de préparation aux déversements d’hydrocarbures remplisse au moins 22 critères essentiels avant d’être considéré comme réussi et de ne pas évaluer un programme à un échelon plus élevé avant d’avoir terminé avec succès l’échelon A antérieur (Résultat de l’Evaluation globale > 90%). Néanmoins, une évaluation de niveau B a été menée par la France après une évaluation réussie de l’échelon A.

D’après les lignes directrices d’ARPEL, un plan d’urgence en cas de déversements d’hydrocarbures atteint l’échelon A lorsque l’entité gouvernementale en charge de la lutte remplit les critères suivants :

- Dispose d’une capacité d’intervention proportionnelle à la portée de son plan d’urgence ;
- A un plan qui satisfait, au minimum, aux exigences réglementaires applicables ;



- A effectué une analyse de base des risques de déversement d'hydrocarbures et a identifié les principales zones sensibles ;
- Dispose d'un plan d'urgence qui énonce clairement les stratégies d'intervention à utiliser en toute sécurité ;
- Dispose d'un plan d'urgence qui tient compte des exigences logistiques et des délais réalistes d'intervention, fondés sur des communications et des rapports appropriés ;
- Dispose d'un plan élémentaire de gestion des déchets (stockage temporaire, transport, suivi et options d'élimination) ;
- Possède une structure de gestion de la lutte en cas de déversement pouvant s'adapter et s'étendre selon les besoins de l'intervention ;
- Organise régulièrement la formation de son personnel d'intervention et les exercices de son plan d'urgence ;
- Dispose de mécanismes financiers pour mobiliser des fonds d'urgence afin de lancer une intervention ainsi que des procédures pour traiter les demandes d'indemnisation ;
- Réalise des évaluations après les exercices et les déversements, et des actions sont prises pour améliorer le programme de lutte.

2 Déroulé de l'atelier

L'atelier d'auto-évaluation du programme national de lutte en cas de déversement d'hydrocarbures de l'Algérie s'est tenu à Alger du 10 au 12 Mars 2020. L'atelier a été animé par le Commissariat National du Littoral et l'ITOPF et a réuni quarante représentants de vingt institutions et services gouvernementaux, regroupant les quatre sous-comités : « veille et information », « juridique », « moyens de lutte » et « planification ». Après une introduction du CNL et du dispositif Tel Bahr, le programme WestMoPOCo, le plan national d'urgence ainsi que l'outil RETOS furent présentés lors de la première journée. Avant le début des travaux d'évaluation de la deuxième journée, ITOPF a présenté une étude de cas, afin de souligner l'importance des éléments constitutifs d'un plan d'urgence en relation avec la réalité de la réponse en mer et à terre. Les participants ont ensuite



procédé à une auto-évaluation du plan d'urgence national en cas de déversement d'hydrocarbures en trois groupes, correspondant aux trois sous-comités

« planification », « moyens de lutte » et « veille et information ». Le sous-comité juridique étant réparti dans chaque groupe. La troisième journée a été consacrée à la présentation du travail effectué par les différents groupes ainsi qu'à la discussion des recommandations établies au cours de ces deux jours de travail et à l'identification des principaux domaines sur lesquels se concentrer par la suite.

3 Résultats RETOS™

Les résultats de l'évaluation du plan d'urgence des trois groupes ont été synthétisés et harmonisés par

ITOPF avant d'être présentés pour accord à l'ensemble des participants. Cela a abouti à une synthèse des scores exprimée par le ratio des résultats pour chaque indicateur permettant de tirer des conclusions pour le domaine et l'échelon évalués, et un rapport d'analyse de performance globale qui comporte :

- Une conclusion quantitative pour chaque catégorie (Analyse de la performance globale) et pour le programme général (Score total) évalué – comprenant un graphique en radar (ou diagramme en toile d'araignée) de l'évaluation par catégorie.
- Une conclusion qualitative pour le programme général identifiant les principales catégories où les critères essentiels sont manquants ou partiels (programme d'amélioration globale) et reprenant les recommandations émises par les groupes.

L'ensemble des résultats et le Plan d'amélioration globale, compilant les différentes recommandations sont ajoutés en Annexe.

Les sections ci-dessous reprennent les principaux résultats consolidés.

3.1 Résultats de l'Analyse de la performance globale (Echelon A)

Le score total combiné de l'évaluation est de 40 % (Tableau 1), ce qui signifie que tous les critères essentiels ne sont pas complètement réalisés et qu'il y a encore des lacunes à réduire

avant de passer à un échelon supérieur d'évaluation du programme de lutte en cas de déversement d'hydrocarbures.

En complément du score total de l'évaluation, les catégories individuelles reflètent de manière plus générale les points forts (comme la législation, réglementation et accords) et les catégories améliorables (comme la lutte opérationnelle et la logistique) du programme national :

Tableau 1 : Analyse de la performance globale

Catégorie	Valeur
Législation, réglementations et accords	88%
Planification de la lutte en cas de déversements d'hydrocarbures	32%
Coordination de la lutte	50%
Santé, sécurité industrielle et protection	33%
Lutte opérationnelle	31%
Suivi, évaluation et gestion de l'information	50%
Logistique	17%
Finances et administration	67%
Entraînement et exercices	31%
Viabilité et améliorations	50%
Total	40%

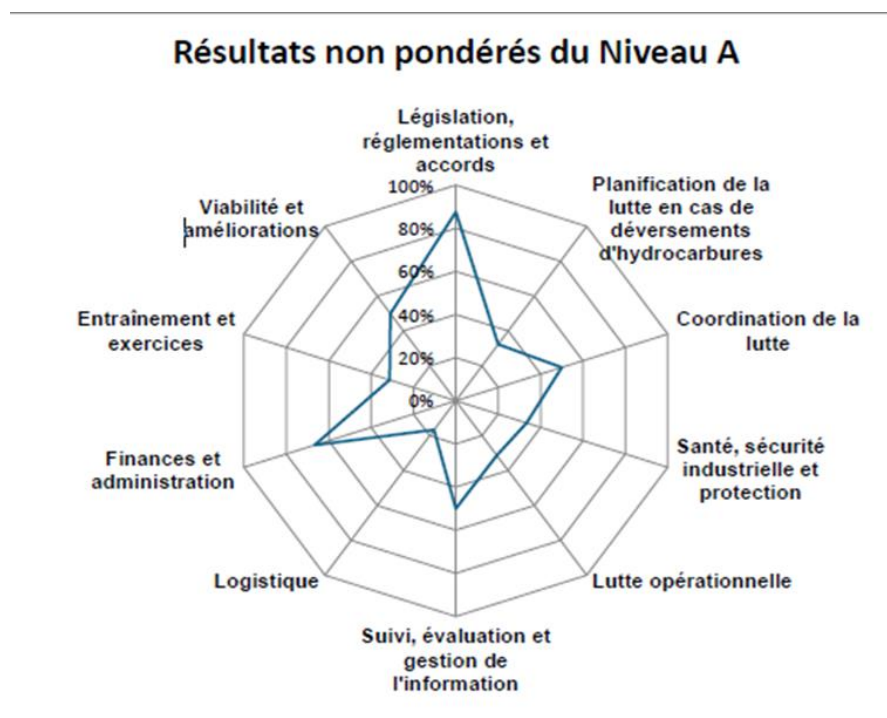


Figure 1: Visualisation de l'analyse de performance globale

3.2 Programme d'amélioration globale – Plan de mise en œuvre

Le Programme d'amélioration globale sélectionne les catégories où des critères essentiels sont manquants ou partiels et reprend les recommandations formulées par les groupes. Un résumé des recommandations issues des ateliers par catégorie et suivant le code des critères est disponible ci-dessous. Il est important de noter que certaines recommandations furent récurrentes pour plusieurs catégories au cours de l'évaluation et une seule itération est mentionnée ci-dessous.

3.2.1 Législation, réglementations et accords

L'Algérie possède un texte législatif qui soutient le programme de lutte en cas de déversement d'hydrocarbures : le décret exécutif n° 94-279 du 17 septembre 1994 portant l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution de plans d'urgence. Ce texte législatif spécifie l'autorité nationale compétente. Cependant, les attributions des responsabilités des différents départements en cas de déversement d'hydrocarbures sont à clarifier car la structure actuelle ne rentre dans le détail des responsabilités que pour certains départements. De plus, ces textes juridiques n'incorporent, ni ne renvoient à un plan opérationnel qui est essentiel à la mise en place d'un plan d'urgence national (PUN) efficace. Afin de rassembler l'ensemble des informations relatives à la lutte contre les pollutions par hydrocarbures et SNPD et de faciliter sa mise à jour régulière, il convient de séparer ce plan opérationnel des textes juridiques.

L'Algérie est aussi signataire des principales conventions internationales en lien avec la prévention et la préparation à la lutte anti-pollution et respecte les obligations afférentes à ces dernières. De plus, la transposition de ces conventions dans la législation nationale est complète.

3.2.2 Planification de la lutte en cas de déversements d'hydrocarbures

Beaucoup d'information concernant la planification de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures sont disponibles mais non centralisées dans un document unique. Afin notamment de faciliter la transmission d'information lors de changement de personnel sur les rôles clés, un document unique est essentiel.

Des documents existent sur l'identification des zones à haut risques, les cartes de vulnérabilités et des cartes de sensibilité générales mais il convient de les actualiser (en utilisant par exemple la liste rouge de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature) et de les incorporer dans le PUN.

Il convient d'assurer la cohérence et l'interface entre les différents plans d'urgences locaux (wilayas), sectoriels, régionaux et nationaux (ORSEC) avec le PUN afin de faciliter la montée en puissance des ressources si nécessaire. Il conviendra de référencer ces plans dans le PUN. Bien qu'il y ait le concept de plan national, régional et wilayas, ils sont pour l'instant indépendants de l'analyse du risque.

Les rôles et responsabilités de tous les acteurs doivent être clairement établies dans le plan Tel Bahr. Bien que les administrations clés soient identifiés, il conviendra d'intégrer une liste de ces contacts en annexe du plan, ainsi que les postes et personnel de substitution.

De plus, une réflexion devra être menée sur les stratégies de lutte. Seule une stratégie de l'utilisation des dispersants chimiques est en ébauche dans le PUN actuel mais elle doit être étayée. De façon similaire, bien que le brûlage *in-situ* soit interdit par la loi, il serait intéressant d'incorporer dans le plan les éventuelles dérogations envisageables dans les cas des déversements accidentels d'hydrocarbures. Finalement, les politiques et stratégies en matière de protection des littoraux sont à définir et à inclure dans le plan.

3.2.3 Coordination de la lutte

La procédure de communication en cas d'alerte, ainsi que la révision du formulaire de notification sont à clarifier et à mettre à jour. En effet la diffusion de l'alerte est largement décrite dans le plan mais pas les détails sur les informations à fournir (POLREP) et la liste complète de diffusion.

Bien que les responsables de la communication soient identifiés, les procédures de communications avec les médias et les collectivités locales restent à améliorer.

3.2.4 Santé, sécurité industrielle et protection



En ce qui concerne la sécurité, l'hygiène et la sûreté, des normes et références existent mais doivent encore être référencées dans le futur plan opérationnel et les autorités doivent être clairement définies. De plus il convient de définir le rôle de la protection civile (en référence au point 3.2.2. Planification) en relation avec la sécurité sur les sites de nettoyage.

3.2.5 Lutte opérationnelle

En termes de lutte opérationnelle, des exercices testent le niveau de préparation de différents services régulièrement et vérifie que les mesures de lutte soient opérationnelles. Idéalement, il faudrait que ceux-ci soient étendues à l'ensemble des acteurs de la lutte opérationnelle.

Les politiques de prévention et de minimisation des possibles sources de pollution, notamment sur la mise en place de lieux de refuge ainsi que les modalités de mobilisation des remorqueurs (contrat, convention, mise en demeure...) devront être intégrées au plan, en concertation avec les agences concernées. Cette réflexion, couplée aux conclusions sur les zones prioritaires d'intervention, mentionnées dans le paragraphe 3.2.1 doit également conduire à une évaluation en besoins en équipements après le recensement des équipements actuellement disponibles. Cette étude des besoins doit également s'étendre à un plan de gestion des déchets, en y intégrant les sociétés de traitements, les moyens de transport disponibles, etc. Cette réflexion pourra s'appuyer sur les plans déchets mis en place dans les zones portuaires.

De plus, il n'y a pas actuellement de lignes directrices concernant la restauration des sites et le suivi post-déversement. La loi littorale ne prévoit pas spécifiquement cet aspect mais la révision de cette loi pourrait donner l'opportunité de l'insérer avant de l'incorporer dans le plan opérationnel.

3.2.6 Suivi, évaluation et gestion de l'information

Des protocoles existent pour réaliser le suivi et la surveillance de l'incident mais ne sont pas référencés dans le plan. Le comité Tel Bahr est constitué des différentes expertises disponibles et de ressources pour les communications avec le terrain. Cependant son rôle doit être mieux définie dans le plan.

3.2.7 Logistique



La logistique apparaît comme le point faible du PUN actuel. Un travail sur l'identification des divers fournisseurs qui supporteront la lutte est nécessaire. En particulier, le soutien logistique des opérateurs sur site et en cellule de crise (comme l'alimentation, le transport, les sanitaires) mais aussi le temps nécessaire au déploiement des différentes ressources. Cette réflexion doit souligner les procédures qui existent pour la mobilisation de ces ressources tant nationales qu'internationales et les référencer dans le Plan Tel Bahr. Il convient de noter que la Protection Civile, en charge de la lutte à terre n'était pas présente à l'atelier et en conséquence, certaines remarques devront être transmises aux services concernés.

3.2.8 Finances et administration

Au niveau financier, il y a actuellement le fond d'urgence FNEL (le Fond National de l'Environnement et du Littoral). Celui-ci peut être disponible pour la lutte opérationnelle et devra être intégrée dans le plan.

Il convient d'inclure dans le PUN les mécanismes de réparation de préjudice en cas de désaccords au niveau du plan opérationnel ainsi que de clarifier les procédures de réception des demandes d'indemnisation. A ce sujet, l'Algérie fait une demande de formation auprès du REMPEC afin d'améliorer sa compréhension des procédures de demandes d'indemnisations.

3.2.9 Entraînement et exercices

Bien que des exercices soient organisés pour certaines agences, il n'y a pas actuellement de stratégie uniforme sur la formation des différents acteurs de la lutte anti-pollution. Il convient donc d'évaluer les besoins en formations pour l'ensemble des organismes impliqués dans la lutte ainsi que de mettre en place ce programme. Un suivi des formations réalisées sous la forme d'une base de données permettra au Secrétariat Permanent du Tel Bahr de proposer une programmation judicieuse des exercices et formations nécessaires à chaque département. Il est par ailleurs souhaitable que ces exercices soient régulièrement évalués par des agences ou observateurs extérieurs, afin d'obtenir une vision globale des actions qui se sont déroulées au cours des exercices.

3.2.10 Viabilité et améliorations



Un registre des recommandations faites après chaque exercice doit pouvoir être consulté par les différents organismes liés à la lutte. De même, la spécification du rôle de supervision confié aux organismes spécialisés en matière d'exercices ainsi que les groupes de travail affectés à la révision et à l'émission de recommandations doivent être mieux définis et intégrés dans le plan. Finalement, il conviendra de définir une stratégie de veille technologique pour l'ensemble des acteurs de la lutte opérationnelle.

4 Priorités d'amélioration définies par les participants et consolidées par ITOPF

A la suite du processus d'auto-évaluation, le groupe, en collaboration avec l'ITOPF, a établi une liste des principales recommandations à suivre afin d'améliorer le plan d'urgence national :

- Clarification et insertion dans le plan des rôles et responsabilités de chaque organisation
- Création d'un plan opérationnel :
 - Analyses des risques et vulnérabilités
 - Définition des stratégies de lutte
 - Intégrer un plan de lutte à terre
 - Listes et mises à jour des équipements Etat et privés disponibles
 - Liste des prestataires logistiques (transport, manutention etc...)
 - Intégrer un plan de gestion de déchets (Plan de stockage, plan de transport entre les zones de stockages et un plan de traitements des différents types de déchets)
 - Intégration des plans sectoriels/multilatéraux
 - Registre des exercices et des formations

5 Commentaires additionnels d'ITOPF

Beaucoup d'information concernant la planification de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures sont disponibles mais non centralisées dans un document unique. Il conviendra de rassembler les procédures qui existent, de les mettre à jour et de les intégrer dans le plan.



La structure actuelle en sous-comités « moyens de lutte », « juridique », « veille et information » et « planification », sous l'égide du Secrétariat permanent, va permettre une division des tâches efficace et coordonnée. L'atelier a été un élément important pour générer une dynamique de travail pour les sous-comités avec une meilleure connaissance du plan et de ces lacunes mais aussi des spécificités de chaque sous-comité. Enfin, cela a été l'occasion pour les différents participants de se rencontrer et de travailler ensemble pendant ces trois jours, travail collectif caractérisé d'ailleurs par une forte motivation et participation.

Il est prévu que chaque sous-comité, sous l'égide du Secrétariat Permanent, se réunisse et propose une feuille de route afin de pouvoir élaborer un plan national actualisé et complété pour la fin de l'année 2020.

6 Autres considérations

Après l'amélioration du plan national pour le déversement d'hydrocarbures et le développement d'un plan opérationnel, il sera intéressant de refaire un atelier RETOS avec les différents intervenants afin de valider l'échelon A de l'évaluation RETOS.

ITOPF note que la distinction entre les différents échelons (A, B et C) est parfois difficile à faire lors de l'évaluation de l'échelon A, et que les seuils de ces échelons pourraient être clarifiés lors d'une prochaine révision de l'outil.

7 Annexes

7.1 Programme

Jour 1 Mardi 10 mars 2020

9 :00 *Arrivée des participants et inscription*

- 10:15**
- Ouverture de l'atelier et Discours de bienvenue (Monsieur HABET D.H chargée de la gestion du CNL et secrétaire permanent TELBAHR).
 - Présentation de chaque membre des Sous-comités Ad Hoc
 - Présentation du CNL et du dispositif Tel Bahr (Mme DELMI Nesrine chef de département au CNL)
 - Présentation du projet West MOPoCo (Mme DELMI)
 - Déroulement de la formation (Mme DELMI).

11:30 *Pause-Café*

- 12:00**
- Présentation du RETOS (ITOPF).
 - Présentation du plan national d'urgence (Monsieur HABET D.H)

14 :00 *Pause déjeuner*

Jour 2 Mercredi 11 mars 2020

9 :00 *Arrivée des participants et présentation des activités de la journée*

- 10:00**
- Auto-évaluation du Plan d'Urgence National.

11:30 *Pause-Café*

- 12:00**
- Auto-évaluation du Plan d'Urgence National.

12:30 *Pause déjeuner*

14:00 Reprise des travaux

- Auto-évaluation du Plan d'Urgence National.

16h00 *Pause-café*

16h30 *Fin*

Jour 3 Jeudi 13 mars 2020

9 :00 *Arrivée des participants et inscription*

- 10:00**
- Récapitulation des résultats du jour 2 (ITOPF et CNL).
 - Recommandations et affectation des tâches.

11:30 *Pause-Café*

12:00 *Remise des attestations de participation*

12 :30 *Fin de l'atelier*



7.2 Liste des participants

<p>Sous-comité information et veille</p>
<p>BADAoui Mohamed Sous-directeur de l'Aménagement Touristique au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Portable: +213 6 74 46 43 20 Fax: +213 21 61 49 05 Email: badaoui.mta@gmail.com</p>
<p>BOUKHARI Karima Représentante du Ministère de la santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière. Portable: +213 676168040 Email: k.boukhari@gmail.com</p>
<p>DAFI Karima Chef de bureau à la Direction de la Politique Environnementale Urbaine au Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables Portable: +213 699 58 39 13 Fax: +213 21 43 28 34 Email : dafimate@yahoo.fr</p>
<p>FERRANE Ismail en remplacement de GHIBOUB Abdelhamid - Commandant au Ministère de la Défense Nationale (Gendarmerie nationale) Fax: +213 23 21 41 17</p>
<p>HOUARI Mouhamed Lieutenant-colonel au Ministère de la Défense Nationale. Portable: +213 660 32 68 87 Fax: +213 21 43 71 08</p>
<p>LABIDI Naciba Sous Directrice au Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la pêche. Portable: +213 5 57 86 02 80 Email: naciba.labidi@gmail.com Fax: +213 43 31 97</p>
<p>LATEB Abdelhamid Directeur au Ministère des Ressources en Eau Tél : +21323.77.78.31 Portable: +213 661 68 47 77 Email: a_lateb@mre.gov.dz</p>
<p>MEZARI Chahinez Ingénieur à la Direction la Marine Marchande et des Ports au Ministère des Travaux Publics et des Transports. Fax: +213 21 92 26 79 Portable: +213 6 98 93 27 09 Email: mezari.chahinez@gmail.com</p>
<p>TOUIL Zahira Ingénieur d'état en environnement/ département des plans d'aménagement côtiers et des bases de données Membre du secrétariat Tel Bahr Tel : 0673 72 08 40 Email : telbahr@gmail.com cnlpacbd20@gmail.com</p>



Sous-comité moyens de lutte et renforcement des capacités

BENSIDID Fatiha

Ingénieur d'état en environnement / département sensibilisation, de la documentation et des archives

Tél: 023.77.78.67

Mob : 05.41.44.30.94

Email : cnlsensibilisation20@gmail.com

BOULOUBA Ibtissem

Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire

Mob : 05.54.27.51.17

Email : Ibtissem.bouloufa@interieur.gov.dz

BOUZID Hocine

Sous-directeur à la Direction Générale des Douanes au Ministère des Finances

Email : hocinebouzidwin8@gmail.com

FAX : 023 50 11 34

DJABRI Youcef

Représentant du Ministère de la santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

Mob : 0542 56 97 20

Email : youcef.pv@hotmail.com

MOUCHOUKA Naima

Inspectrice Principale de la Pêche et de l'Aquaculture au Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

Mob: 07.93.52.23.12

Email : naima.mouchouka@gmail.com

NEZZAR Billal

Commandant au Ministère de la Défense Nationale.

FAX : 021 43 71 08

SIKADDOUR Kamel

Chef de bureau à la Direction de la Marine Marchande au Ministère des Travaux Publics et des Transports

Mob : 0552 93 94 47

Email : ksikaddour@gmail.com

Sous-comité organisation et planification

AFROUKh Abderrahmane

Représentant au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Mob : 0540 26 77 40

Email : sdapdmp@yahoo.fr

BENEMLA Malika

Ingénieur d'état en environnement / département de la protection et du développement durable du littoral

Tél : 023.77.78.67

Email : cnlpddl20@gmail.com



BOUGHERARA Hind

Ingénieur en Aménagement du littoral /SD du littoral au Ministère de l'Environnement et des Energies
Renouvelables

Email : Bougherara.hind@gmail.com

CHERCHALI Boualem

Sous-directeur au Ministère de la santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Mob : 0661 65 99 75

FAX : 021 27 97 74

021 27 96 90

Email : cherchali25@gmail.com

HADJI Dalila

Sous-directrice au Ministère des Ressources en Eau.

Mob : 05.60.99.52.08

Email : mredpaesdee@yahoo.fr

SELMANE Lyes en remplacement de DOUAR Rachida

Sous directrice à la Direction Générale de la Prospective au Ministère des Finances.

Mob : 0552 00 82 50

Email : douar.rachida@gmail.com

ZERROUT Djilali

Commandant au Ministère de la Défense Nationale.

FAX : 021 43 71 08

Sous-comité juridique

ADJAILIA Boubakeur

Commandant au Ministère de la Défense Nationale.

Tél : 021 43 07 92

Mob : 0661 76 17 08

Fax: 023 21 41 17

Email : bobach76@gmail.com

ARAR Samia

Sous Directrice du Domaine Public à la Direction Générale du Domaine National au Ministère des Finances.

Tél : 021 59 56 14

RABIA Sihem

Cadre juriste au sein de la Direction de la Réglementation et des Etudes Juridiques au Ministère de l'Energie.

Mob : 0550 36 68 24

Tél : 021 48 81 07

Fax: 021 48 81 06

sihem.rabia@energy.gov.dz

BAHRI Ali

Ingénieur d'état à la Direction la Marine Marchande et desports et des au Ministère des Travaux Publics et des Transports

Tél : 0556 23 97 34

Liloumarin29@gmail.com



BENSTAALI Hamida

Sous-directrice au Ministère des Ressources en Eau.

Tél : 023.77.78.22

023.77.78.00

Mob : 0770 17 78 35

CHEMAM Siham



<p>Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire Mob : 06.71.34.75.64 Email : sihamavo09@gmail.com</p>
<p>TALEB Mohamed Chef de bureau du suivi conventions relatives à diversité biologique et la lutte contre la désertification et les produits chimiques à la DGRM au Ministère des Affaires Etrangères. Tél : 06.64.14.99.81 Fax : 021 50 44 93 Email : taleb.med65@gmail.com</p>
<p>RIZOU Lynda Sous directrice à la direction des études d'évaluation environnementales au Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables</p>
<p>SADOUN Fatma Zohra Commandant au Ministère de la Défense Nationale.</p>

ORGANISATEURS

<p>MHABET Delmy Halim Secrétaire permanent TELBAHR au Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables et chargé de la gestion du Commissariat National du littoral Tél: 023.77.78.67 Portable: +213 670 28 20 15 Fax: 023.77.78.68 Email: commissariatnationallittoral@gmail.com / telbahr@gmail.com</p>
<p>Mme Nesrine DELMI Cheffe de département des plans d'aménagements côtier et des bases de données au Commissariat National du littoral Tél: 023.77.78.67 Portable: +213559268316 Fax: 023.77.78.68 Email: cnlpacbd20@gmail.com / ndelmi@yahoo.fr</p>
<p>Mme. TOUIL Zahira Ingénieur d'état en environnement/ département des plans d'aménagement côtiers et des bases de données au Commissariat National du littoral Membre du secrétariat Tel Bahr Tél: 023.77.78.67 Portable: 07.92.89.72.79 Fax: 023.77.78.68 Email: cnlpacbd20@gmail.com</p>
<p>Mme SBAHI Asma Attachée principal d'administratif / département sensibilisation, de la documentation et des archives Commissariat National du littoral Membre du secrétariat Tel Bahr Tél: 023.77.78.67 mob: 07.92.89.72.79 Email: cnlsensibilisation20@gmail.com</p>
<p>Mme ZENTAR Fariza Acheteur démarcheur / moyens généraux au CNL</p>



Mme FEKKAR Adja
Secrétariat

CONFÉRENCIERS

MHABET Delmy Halim

Secrétaire permanent TELBAHR au Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables et chargé de la gestion du Commissariat National du littoral

Tél:023.77.78.67

Portable:+213670 28 20 15

Fax:023.77.78.68

Email: commissariatnationallittoral@gmail.com/ telbahr@gmail.com

Mme Nesrine DELMI

Cheffe de département des plans d'aménagements côtier et des bases de données au Commissariat National du littoral

Tél:023.77.78.67

Portable:+213559268316

Fax:023.77.78.68

Email:cnlpacbd20@gmail.com / ndelmi@yahoo.fr

M. Franck Laruelle,

Technical Team Manager ITOPF

Tél:+44 (0)20 7566 6999

Email:francklaruelle@itopf.org

Mme Annabelle Nicolas-Kopec,

Senior Technical Adviser ITOPF

Tél:+44 (0)20 7566 6999

Email:annabellenicolas-kopec@itopf.org

Étaient absents:

- Sous-comité « moyens de lutte et renforcement des capacités » représentant du Ministère de l'Energie et le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables et le Ministère des Ressources en Eau
- Sous-comité « organisation et planification » du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire

Nous avons remarqué la non désignation de la protection civile et la DGSN par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire MICLAT aux réunions des sous comités, un courrier sera envoyé avec une demande de désignation des représentants des deux directions pour les 04 sous comités.

7.3 Programme d'amélioration globale – résultats consolidés

Priorité	Tâche (ventilé par Élément et Critères)	Commentaire/Recommandations	Responsable
1	B8: Le plan national indique les niveaux de planification sur la base de l'analyse du risque de déversements.	Il n'y a pas d'étude de risque et en conséquence, pas de niveaux de planification dans le plan. Il y a le concept national, regional et wilayas mais qui est independant de l'analyse du risque.	Sous-comité « planification »
	B13: Les stratégies de lutte sont claires et indiquent les conditions opérationnelles et les types d'hydrocarbures les plus pertinents.	A définir	Sous-comité « moyens de lutte »
2	B1: Un plan national a été mis en place et adopté ; celui-ci spécifie quelle est l'Autorité Désignée pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (et/ou il définit l'autorité compétente selon le cas spécifique de déversement, par exemple les déversements sur terre vs. les déversements en eaux territoriales).	L'autorité est désignée mais le plan national est en cours élaboration.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité « planification »
	B4: Identification des plans gouvernementaux applicables et en lien (multilatéraux, plans de zone et locaux)	De nombreux plans existent mais ne sont pas référencés dans le plan national. Preciser l'articulation entre le plan Tel Bahr, ORSEC et autres plans locaux, regionaux et sectoriels.	Sous-comités « juridique » et « planification »
	B5: Enumération des compétences (des organismes/du personnel) pour les aspects liés à la lutte.	Identifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs dans le plan Tel Bahr.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité « planification »



	B7: Mise à jour des principaux contacts pour prendre en compte ces changements.	Existence des sous-comités du CNI mais pas de liste de contacts intégrée dans le plan actuel.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité « planification »
	B9: Les priorités sont planifiées selon les zones à haut risque et haute sensibilité environnementale.	Existents pour les deux mais pas dans le plan.	Sous-comité « moyens de lutte »
	B12: Des politiques et/ou des réglementations visent à réduire les risques et/ou les conséquences d'un déversement.	A lister dans le plan.	Sous-comité « juridique »
	C1: Une procédure décrit clairement les informations à présenter, les personnes à notifier en priorité en cas d'incident et celles à qui soumettre les rapports de suivi.	Diffusion de l'alerte décrite dans le plan mais pas de détails sur les informations à fournir (POLREP) et la liste complète de diffusion.	Sous-comité « veille et information »
	C3: Définition de la structure de gestion des déversements et des organisations assignées pour tous les Niveaux de déversement.	La structure de gestion doit être enrichie et améliorée (les rôles et responsabilités doivent être bien définis)	Sous-comités « planification » et "moyens de lutte"
	D1: Des politiques et normes de sécurité protègent le public et le personnel de lutte contre les déversements.	A intégrer dans le plan.	Sous-comité « juridique »
	E1: Il existe des politiques de prévention et de minimisation des volumes déversés à travers le contrôle de la source : transferts, allègement d'urgence, d'éventuels refuges en cas d'urgences maritimes, etc.	A intégrer dans le plan.	Sous-comités « juridique » et "moyens de lutte"
	E4: Identification et sécurisation des emplacements des équipements du gouvernement ; ils sont facilement accessibles et leur déploiement est rapide.	A définir et à incorporer dans le plan.	Sous-comités « moyens de lutte » et "planification"



	E5: Un exercice annuel de déversements vérifie que les mesures de lutte soient opérationnelles.	Pas de chapitre consacré aux exercices dans le plan.	Sous-comité « planification »
	F1: La gestion de lutte contre les déversements d'hydrocarbures définit les fonctions ou tâches permettant de réaliser le suivi de l'incident et sa surveillance.	A intégrer dans le plan. Des protocoles existent mais ne sont pas référencés dans le plan.	Sous-comités « planification » et "moyens de lutte"
	G4: Les ressources et les procédures à suivre sont disponibles pour les communications sur le terrain et entre le terrain et le Poste de commandement.	Procédures et ressources existent mais ne sont pas clairement décrites dans le plan.	Sous-comité « veille et information »
	H3: Considération des aspects légaux avec échantillonnage/collecte de preuves, prise de déclarations et mécanismes de règlement de conflits et de demandes d'indemnisation.	A intégrer dans le plan	Sous-comité « juridique »
	I1: Etablissement de critères minimums pour l'entraînement initial et les sessions de remise à niveau, y compris en matière de santé et de sécurité, des responsables de la gestion des incidents et le personnel de lutte contre les déversements.	Existe pour certaines administrations. A décrire clairement dans le plan.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité « moyens de lutte »



	I6: Obligation de réaliser des exercices de déploiement avec notamment la mobilisation des éléments de lutte de Niveau 2 des établissements nationaux de lutte contre les déversements.	Exercice entrepris par les gardes cotes (protection civile?). Tenir un registre des exercices et l'annexer au plan.	Sous-comités « moyens de lutte » et "planification"
	Des normes, réglementations et directives soutiennent la législation.	Les textes d'application sont en cours d'élaboration	Sous-comité « juridique »
	Le contenu du ou des plans nationaux respecte l'ensemble des Éléments de planification de HAUTE importance ou significatifs selon les définitions des Guides d'ARPEL.	Le projet du plan national respecte un certain nombre d'éléments de haute importance pour la planification. Cependant d'autres éléments significatifs sont manquants.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité « planification »
	Révision ou modification du plan au cours de l'année écoulée.	Révision en cours	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité "planification"
	Description dans le plan national des obligations en matière de définition des zones sensibles et des priorités.	Les zones sensibles ne sont pas complètement définies et par conséquent les obligations ne sont pas encore identifiées. Annexe C à compléter.	Sous-comités « planification » et "veille et information"
	Énumération des espèces menacées et en danger d'extinction.	La cartographie des habitats et l'atlas de la biodiversité existent mais n'est pas complète et ne couvrant pas les 14 wilayas côtières. Se référer à la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)	Sous-comité « veille et information »
	Elles spécifient les besoins en personnel de lutte et en équipements.	A définir et à incorporer dans le plan.	Sous-comité « moyens de lutte »



	Le plan national ou multilatéral (le cas échéant) établit la politique relative à l'utilisation d'agents de traitement pour la lutte contre les déversements (dispersants, agents de nettoyage, de bioremédiation, de regroupement, etc.).	Seule une stratégie de l'utilisation de dispersant est en ébauche mais doit être étayée.	Sous-comités « moyens de lutte » et "planification"
	Politique clairement définie en matière de mise en œuvre du brûlage in-situ.	A intégrer dans le plan. Brulage in-situ interdit par la loi. Il pourrait y avoir une dérogation possible mais à insérer dans le plan. (pour le sous-comité "Moyen de lutte")	Sous-comités « juridique » et "moyens de lutte"
	Description des politiques en matière de protection des littoraux et de nettoyage.	Politiques et stratégies en matière de protection des littoraux à définir et à inclure dans le plan.	Sous-comités « planification » et "moyens de lutte"
	Un formulaire de notification en cas d'incident est inclus, ainsi qu'une liste de personnes à contacter comprenant les membres clés du personnel.	Diffusion de l'alerte décrite dans le plan mais pas de détails sur les informations à fournir (POLREP) et la liste complète de diffusion.	Sous-comité « veille et information »
	Les rôles et responsabilités sont évidents pour tous les aspects fonctionnels identifiés dans l'organisation de la gestion lutte.	La structure de gestion doit être enrichie et améliorée (les rôles et responsabilités doivent être bien définis)	Sous-comité « planification »
	Une ou deux personnes, désignées par leur nom ou leur poste, sont chargées du commandement d'incidents et le personnel de substitution est identifié.	Les administrations sont identifiées mais pas les postes ni le personnel de substitution.	Sous-comité « planification »
	Le personnel chargé de la gestion de lutte est identifié pour les incidents du Niveau 1.	Seul le commandement à été identifié.	Sous-comité « planification »



	Il existe des procédures et des responsables en matière de communications avec les médias et les collectivités locales lors de la lutte contre un déversement.	La communication à été identifié mais il manque les procédures pour effectuer cette communication.	Sous-comité « veille et information »
	Il existe des procédures et des responsables en matière de communication avec les collectivités locales.	La communication à été identifié mais il manque les procédures pour effectuer cette communication.	Sous-comité « veille et information »
	Création d'une Autorité Désignée chargée de la sécurité et de son contrôle sur site au cours de la lutte.	Définir l'autorité en charge pour la lutte à terre et en mer.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité "planification"
	Création d'une Autorité Désignée pour assurer la sécurité ou l'améliorer sur le site au cours de la lutte.	Rôle de la protection civile ?	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité "planification"
	Les Niveaux minimums de planification des équipements sont définis pour les risques du Niveau 1 (les déversements opérationnels sont les plus probables).	A définir	Sous-comités "planification" et "moyens de lutte"
	Une liste indique les emplacements, quantités générales et types d'équipements de lutte.	A définir et à incorporer dans le plan. Certaines listes existent mais doivent être mises à jour et intégrées dans le plan.	Sous-comité « moyens de lutte »
	Détermination d'un Plan de gestion des déchets.	Pas de plan spécifique connu aux déchets hydrocarbures. Se référer à la filière portuaire pour les déchets liquides.	Sous-comités "planification" et "moyens de lutte"
	Les coordonnées et les fonctions des personnes à contacter pour la prise en charge de la faune sont disponibles.	A intégrer dans le plan.	Sous-comité « veille et information »



	La restauration et le suivi post-déversement sont inclus.	La loi littorale ne prévoit pas spécifiquement cet aspect mais la révision de cette loi pourrait donner l'opportunité de l'insérer. A intégrer dans le plan.	Sous-comités " veille et information" et "planification"
	Des cartes ou des plans permettent de suivre à la trace l'évolution du déversement et ses mouvements.	A intégrer dans le plan	Sous-comité « veille et information »
	Un organisme ou une équipe est chargée de conseiller en matière d'évaluation du déversement d'hydrocarbures, de cartographie et de techniques de nettoyage.	Prérogative de Tel Bahr mais doit être mieux définie.	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité "planification"
	Identification des fournisseurs de soutien logistique et des capacités les plus importantes.	A définir	Sous-comités "planification" et "moyens de lutte"
	Identification des sources de fournisseurs de services pour l'alimentation, les transports, les terrains et les cabines sanitaires portables.	A définir	Sous-comités "planification" et "moyens de lutte"
	Identification et vérification des temps de réponse pour le déploiement initial.	A définir	Sous-comités "planification" et "moyens de lutte"
	Elaboration de politiques douanières et migratoires afin de rationaliser le transport et l'acheminement de personnel et d'équipements entre différentes régions/zones.	Mécanismes de facilitation existent mais doivent être référencés dans le plan.	Sous-comités "planification" et "juridique"
	Disponibilité garantie des installations de décontamination du personnel quittant le site d'intervention.	A intégrer	Sous-comités "planification" et "moyens de lutte"



	Des procédures permettent de recevoir les demandes d'indemnisation.	A intégrer dans le plan. Une demande a été faite au REMPEC pour obtenir des formations sur les demandes d'indemnisations.	Sous-comité « juridique »
	Les responsables de la gestion de lutte et le personnel de lutte essentiel reçoivent régulièrement des cours de formation sur le plan d'urgence.	Le plan d'urgence n'est pas encore adopté.	Sous-comité « planification »
	Participation à des cours internes de formation sur les déversements.	Certaines administrations ont eu des initiations et formations mais pas récentes (Garde-côtes et Protection civile).	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité "planification"
	Les registres de la formation du personnel sur le site prouvent que celle-ci a bien été suivie.	Il n'existe pas de liste recensant les formations suivies par le personnel de lutte.	Sous-comité « veille et information »
	Des exercices de notification et d'alerte sont réalisés fréquemment (2 à 4 fois par an) et sont obligatoires pour les responsables de plans.	Un registre des exercices doit être annexé au plan d'urgence.	Sous-comité "planification"
	Réalisation obligatoire d'exercices théoriques (gestion d'incidents) avec la fréquence prévue (2 à 3 fois par an).	Exercice entrepris. Tenir un registre des exercices et l'annexer au plan.	Sous-comité "planification"
	Liste des cours auxquels participe le personnel du gouvernement.	Liste non annexée:	Sous-comité "planification"
	Le rapport critique des exercices et de la lutte réelle (plan et exécution) émet des recommandations pour améliorer la lutte.	Un registre des recommandations doit pouvoir être consulté.	Sous-comité « veille et information »
	Spécification du rôle de supervision confié aux organismes spécialisés en matière d'exercices.	Role à définir	Sous-comité « veille et information »



	Une équipe ou des groupes de travail nationaux (ou multinationaux) sont affectés à la révision et l'émission de recommandations pour améliorer la lutte.	A clarifier	Tous les sous-comités sous l'égide du sous-comité "veille et information"
	L'évaluation et les révisions du plan de lutte réalisées après incident sont attestées par des documents.	A intégrer	Sous-comité « veille et information »
	Promotion des programmes de recherche et de développement par le biais de diverses sources de financement afin d'améliorer les mesures de lutte, comme la récupération mécanique, l'application d'agents de traitement, le brûlage in-situ et la détection à distance.	Définir la stratégie de veille technologique	Sous-comité « veille et information »

7.4 Programme d'amélioration globale – résultats complets

Manquant Partiel Complet

LÉGISLATION, RÉGLEMENTATIONS ET ACCORDS	
La législation nationale établit des critères de lutte et attribue les responsabilités.	2



L'Autorité Désignée (ou autorité nationale compétente ou organisme principal) est spécifiée. Voir également B1 – Planification de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.	2	
Des normes, réglementations et directives soutiennent la législation.	1	Les textes d'application sont en cours d'élaboration
Le pays a ratifié les accords et conventions internationales en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et respecte les obligations des conventions.	2	
B. PLANIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES		
Un plan national a été mis en place et adopté ; celui-ci spécifie quelle est l'Autorité Désignée pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (et/ou il définit l'autorité compétente selon le cas spécifique de déversement, par exemple les déversements sur terre vs. Les déversements en eaux territoriales).	1	L'autorité est désignée mais le plan national est en cours d'élaboration.
Le contenu du ou des plans nationaux respecte l'ensemble des Éléments de planification de HAUTE importance ou significatifs selon les définitions des Guides d'ARPEL.	1	Le projet du plan national respecte un certain nombre d'éléments de haute importance pour la planification. Cependant d'autres éléments significatifs sont manquants.
Les projets des plans nationaux ou multinationaux sont disponibles.	2	
Identification des plans gouvernementaux applicables et en lien (multilatéraux, plans de zone et locaux)	1	De nombreux plans existent mais ne sont pas référencés dans le plan national. Préciser l'articulation entre le plan Tel Bahr, ORSEC et autres plans locaux, régionaux et sectoriels.
Énumération des compétences (des organismes/du personnel) pour les aspects liés à la lutte.	1	Identifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs dans le plan Tel Bahr.
Révision ou modification du plan au cours de l'année écoulée.	0	Révision en cours
Mise à jour des principaux contacts pour prendre en compte ces changements.	1	Existence des sous-comités du CNI mais pas de liste de contacts intégrée dans le plan actuel.
Le plan national indique les niveaux de planification sur la base de l'analyse du risque de déversements.	0	Il n'y a pas d'étude de risque et en conséquence, pas de niveaux de planification dans le plan. Il y a le concept national, régional et wilayas mais qui est indépendant de l'analyse du risque.

Les priorités sont planifiées selon les zones à haut risque et haute sensibilité environnementale.	1	Existent pour les deux mais pas dans le plan.
Description dans le plan national des obligations en matière de définition des zones sensibles et des priorités.	0	Les zones sensibles ne sont pas complètement définies et par conséquent les obligations ne sont pas encore identifiées. Annexe C à compléter.
Enumération des espèces menacées et en danger d'extinction.	0	La cartographie des habitats et l'atlas de la biodiversité existent mais n'est pas complète et ne couvrant pas les 14 wilayas côtières. Se référer à la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
Des politiques et/ou des réglementations visent à réduire les risques et/ou les conséquences d'un déversement.	1	A lister dans le plan.
Les stratégies de lutte sont claires et indiquent les conditions opérationnelles et les types d'hydrocarbures les plus pertinents.	0	A définir
Elles spécifient les besoins en personnel de lutte et en équipements.	0	A définir et à incorporer dans le plan.
Le plan national ou multilatéral (le cas échéant) établit la politique relative à l'utilisation d'agents de traitement pour la lutte contre les déversements (dispersants, agents de nettoyage, de bioremédiation, de regroupement, etc.).	1	Seule une stratégie de l'utilisation de dispersant est en ébauche mais doit être étayée.
Politique clairement définie en matière de mise en œuvre du brûlage in-situ.	1	A intégrer dans le plan. Brulage in-situ interdit par la loi. Il pourrait y avoir une dérogation possible mais à insérer dans le plan. (pour le sous-comité "Moyen de lutte")
Description des politiques en matière de protection des littoraux et de nettoyage.	0	Politiques et stratégies en matière de protection des littoraux à définir et à inclure dans le plan.
C. COORDINATION DE LA LUTTE		
Une procédure décrit clairement les informations à présenter, les personnes à notifier en priorité en cas d'incident et celles à qui soumettre les rapports de suivi.	1	Diffusion de l'alerte décrite dans le plan mais pas de détails sur les informations à fournir (POLREP) et la liste complète de diffusion.
Un formulaire de notification en cas d'incident est inclus, ainsi qu'une liste de personnes à contacter comprenant les membres clés du personnel.	0	Diffusion de l'alerte décrite dans le plan mais pas de détails sur les informations à fournir (POLREP) et la liste complète de diffusion.



Définition de la structure de gestion des déversements et des organisations assignées pour tous les Niveaux de déversement.	1	La structure de gestion doit être enrichie et améliorée (les rôles et responsabilités doivent être bien définis)
Les rôles et responsabilités sont évidents pour tous les aspects fonctionnels identifiés dans l'organisation de la gestion lutte.	1	La structure de gestion doit être enrichie et améliorée (les rôles et responsabilités doivent être bien définis)
Une ou deux personnes, désignées par leur nom ou leur poste, sont chargées du commandement d'incidents et le personnel de substitution est identifié.	0	Les administrations sont identifiées mais pas les postes ni le personnel de substitution.
Le personnel chargé de la gestion de lutte est identifié pour les incidents du Niveau 1.	1	Seul le commandement a été identifié.
Il existe des procédures et des responsables en matière de communications avec les médias lors de la lutte contre un déversement.	2	
Il existe des procédures et des responsables en matière de communications avec les médias et les collectivités locales lors de la lutte contre un déversement.	1	La communication a été identifié mais il manque les procédures pour effectuer cette communication.
Il existe des procédures et des responsables en matière de communication avec les collectivités locales.	1	La communication a été identifié mais il manque les procédures pour effectuer cette communication.
Mise en place d'un centre de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.	2	Deux centres régionaux et national pour les Garde-côtes.
D. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ		
Des politiques et normes de sécurité protègent le public et le personnel de lutte contre les déversements.	1	A intégrer dans le plan.
Création d'une Autorité Désignée chargée de la sécurité et de son contrôle sur site au cours de la lutte.	0	Définir l'autorité en charge pour la lutte à terre et en mer.
Création d'une Autorité Désignée pour assurer la sécurité ou l'améliorer sur le site au cours de la lutte.	1	Rôle de la protection civile ?
E. LUTTE OPÉRATIONNELLE		
Il existe des politiques de prévention et de minimisation des volumes déversés à travers le contrôle de la source : transferts, allègement d'urgence, d'éventuels refuges en cas d'urgences maritimes, etc.	1	A intégrer dans le plan.



Les Niveaux minimums de planification des équipements sont définis pour les risques du Niveau 1 (les déversements opérationnels sont les plus probables).	0	A définir
Une liste indique les emplacements, quantités générales et types d'équipements de lutte.	1	A définir et à incorporer dans le plan. Certaines listes existent mais doivent être mises à jour et intégrées dans le plan.
Identification et sécurisation des emplacements des équipements du gouvernement ; ils sont facilement accessibles et leur déploiement est rapide.	1	A définir et à incorporer dans le plan.
Un exercice annuel de déversements vérifie que les mesures de lutte soient opérationnelles.	1	Pas de chapitre consacré aux exercices dans le plan.
Détermination d'un Plan de gestion des déchets.	0	Pas de plan spécifique connu aux déchets hydrocarbures. Se référer à la filière portuaire pour les déchets liquides.
Les coordonnées et les fonctions des personnes à contacter pour la prise en charge de la faune sont disponibles.	0	A intégrer dans le plan.
La restauration et le suivi post-déversement sont inclus.	1	La loi littorale ne prévoit pas spécifiquement cet aspect mais la révision de cette loi pourrait donner l'opportunité de l'insérer. A intégrer dans le plan.
F. SUIVI, ÉVALUATION ET GESTION DE L'INFORMATION		
La gestion de lutte contre les déversements d'hydrocarbures définit les fonctions ou tâches permettant de réaliser le suivi de l'incident et sa surveillance.	1	A intégrer dans le plan. Des protocoles existent mais ne sont pas référencés dans le plan.
Des cartes ou des plans permettent de suivre à la trace l'évolution du déversement et ses mouvements.	1	A intégrer dans le plan
Un organisme ou une équipe est chargée de conseiller en matière d'évaluation du déversement d'hydrocarbures, de cartographie et de techniques de nettoyage.	1	Prérogative de Tel Bahr mais doit être mieux définie.
G. LOGISTIQUE		
Identification des fournisseurs de soutien logistique et des capacités les plus importantes.	0	A définir



Identification des sources de fournisseurs de services pour l'alimentation, les transports, les terrains et les cabines sanitaires portables.	0	A définir
Identification et vérification des temps de réponse pour le déploiement initial.	0	A définir
Les ressources et les procédures à suivre sont disponibles pour les communications sur le terrain et entre le terrain et le Poste de commandement.	1	Procédures et ressources existent mais ne sont pas clairement décrites dans le plan.
Elaboration de politiques douanières et migratoires afin de rationaliser le transport et l'acheminement de personnel et d'équipements entre différentes régions/zones.	1	Mécanismes de facilitation existent mais doivent être référencés dans le plan.
Disponibilité garantie des installations de décontamination du personnel quittant le site d'intervention.	0	A intégrer
H. FINANCES ET ADMINISTRATION		
Un fonds d'urgence permet d'agir immédiatement en cas d'incident.	2	FNEL (Fond National de L'Environnement et du Littoral). A intégrer dans le plan
Des procédures permettent de recevoir les demandes d'indemnisation.	1	A intégrer dans le plan. Une demande a été faite au REMPEC pour obtenir des formations sur les demandes d'indemnisations.
Considération des aspects légaux avec échantillonnage/collecte de preuves, prise de déclarations et mécanismes de règlement de conflits et de demandes d'indemnisation.	1	A intégrer dans le plan
I. ENTRAÎNEMENT ET EXERCICES		
Etablissement de critères minimums pour l'entraînement initial et les sessions de remise à niveau, y compris en matière de santé et de sécurité, des responsables de la gestion des incidents et le personnel de lutte contre les déversements.	1	Existe pour certaines administrations. A décrire clairement dans le plan.
Les responsables de la gestion de lutte et le personnel de lutte essentiel reçoivent régulièrement des cours de formation sur le plan d'urgence.	0	Le plan d'urgence n'est pas encore adopté.
Participation à des cours internes de formation sur les déversements.	1	Certaines administrations ont eu des initiations et formations mais pas récentes (Garde-côtes et Protection civile).



Les registres de la formation du personnel sur le site prouvent que celle-ci a bien été suivie.	0	Il n'existe pas de liste recensant les formations suivies par le personnel de lutte.
Des exercices de notification et d'alerte sont réalisés fréquemment (2 à 4 fois par an) et sont obligatoires pour les responsables de plans.	1	Un registre des exercices doit être annexé au plan d'urgence.
Obligation de réaliser des exercices de déploiement avec notamment la mobilisation des éléments de lutte de Niveau 2 des établissements nationaux de lutte contre les déversements.	1	Exercice entrepris par les gardes cotes (protection civile ?). Tenir un registre des exercices et l'annexer au plan.
Réalisation obligatoire d'exercices théoriques (gestion d'incidents) avec la fréquence prévue (2 à 3 fois par an).	1	Exercice entrepris. Tenir un registre des exercices et l'annexer au plan.
Liste des cours auxquels participe le personnel du gouvernement.	0	Liste non annexée:
J. VIABILITÉ ET AMÉLIORATIONS		
Le rapport critique des exercices et de la lutte réelle (plan et exécution) émet des recommandations pour améliorer la lutte.	1	Un registre des recommandations doit pouvoir être consulté.
Spécification du rôle de supervision confié aux organismes spécialisés en matière d'exercices.	1	Role à définir
Une équipe ou des groupes de travail nationaux (ou multinationaux) sont affectés à la révision et l'émission de recommandations pour améliorer la lutte.	1	A clarifier
L'évaluation et les révisions du plan de lutte réalisées après incident sont attestées par des documents.	0	A intégrer
Promotion des programmes de recherche et de développement par le biais de diverses sources de financement afin d'améliorer les mesures de lutte, comme la récupération mécanique, l'application d'agents de traitement, le brûlage in-situ et la détection à distance.	1	Définir la stratégie de veille technologique
La fonction d'exécution de l'évaluation de la planification et préparation de la lutte est spécifié/défini pour une autorité gouvernementale spécifique.	2	



7.5 Photos of the workshop





